

Il me semble que ce travail, en faisant revivre nos ancêtres, tend à développer l'esprit de famille à rendre plus vive chez les chrétiens la foi à l'immortalité de l'âme, et à la vie future, et qu'il est l'extrême opposé de la crémation des corps.

Il me semble que ce travail est utile aux individus, à la patrie et à la religion, et j'ai confiance d'avoir l'approbation unanime du clergé. Je serais très sensible à toute parole d'encouragement. Évidemment, je considérerai un ordre pour généalogie comme la preuve la moins équivoque de la spontanéité de cette approbation.

Respectueusement soumis,

JOSEPH DROUIN, Avocat,

20 rue St-Jacques,
Montréal.